

Sens primitif du mot « sycophante »

Lécrivain, Charles

Lécrivain Charles. Sens primitif du mot « sycophante ». In: Comptes-rendus des séances de l'année.. - Académie des inscriptions et belles-lettres, 82e année, N. 1, 1938. pp. 14-15.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

SÉANCE DU 21 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES PETIT-DUTAILLIS.

Le Ministre de l'Éducation nationale invite l'Académie à faire choix de deux de ses membres, à l'effet de remplacer MM. Cagnat et Meillet, décédés, dans le Conseil de perfectionnement de l'École des Langues orientales vivantes.

La désignation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Lécrivain adresse à M. le Secrétaire perpétuel une note sur le sens primitif du mot « sycophante ».

« Le sens primitif exact du mot sycophante reste encore très controversé. Les anciens et les modernes ont proposé de nombreuses explications dont aucune n'est satisfaisante¹ : on a vu dans le sycophante le dénonciateur de l'exportation des figues interdite par une loi de Solon ; le dénonciateur du vol très fréquent des figues, et par la suite, de délits sans importance ; l'individu paraissant dans le figuier en train de voler les figues, (c'est la thèse de Girard) ; l'hiérophante révélateur et montreur de la figue dans le culte des Phytalides.

« En réalité le sycophante est bien, comme l'indiquent les deux racines du mot, le « dénonciateur des figues » ; mais de quelles figues ? — Un passage d'Aristophane (*Cavaliers*, v. 258-260) les indique clairement : « Tu secoues comme des figues, — ἀποσυκάζεις —, les citoyens qui ont à rendre leurs comptes (au peuple) », pour voir en les tâtant, celui qui est vert, ou mûr, ou pas encore mûr. »

Le sycophante est donc, dès l'origine, celui qui montre (au peuple) les figues mûres à cueillir, c'est-à-dire les riches. »

M. Aimé PUECH donne lecture du rapport suivant :

La Commission des Travaux littéraires propose à l'Académie :

1° de porter de 5.000 à 15.000 fr., à titre définitif, la subvention annuelle de la Bibliothèque,

1. Voir Navarre, *Sycophanta*, dans le *Dictionnaire des Antiquités Gr. et Rom.* de Daremberg et Saglio.

2° d'élever dans les mêmes conditions de 1.000 à 1.500 fr. la cotisation annuelle de l'Académie à l'Union Académique Internationale.

(La cotisation par nation a été portée en mai dernier de 2.000 à 3.000. L'Académie des Sciences morales verse aussi 1.500 fr.).

3° de porter également de 6.000 à 8.000 fr. la subvention annuelle au *Journal des Savants*.

D'autre part, la Commission propose de voter les subventions suivantes :

1° à M. le Médecin général Brunet, une dernière somme de 5.000 frs pour l'impression du tome V et dernier des *Œuvres d'Alexandre de Tralles* (Fonds Dourlans).

2° au R. P. Mouterde, 3.000 fr., pour une mission épigraphique dans la Syrie du Nord, pour la mise au point d'un nouveau fascicule des *Inscriptions grecques et latines de Syrie* ;

3° A M. l'Abbé Leroquais, 6.000 fr. sur la fondation Catenacci, pour son ouvrage sur les « Pontificaux » manuscrits des *Bibliothèques de France*.

Adopté.

M. Abel LEFRANC attire en ces termes l'attention de l'Académie sur une nouvelle *Topobibliographie de la France*, dont il dépose un premier fascicule sur le bureau¹.

Il s'agit d'une entreprise de réelle portée, appelée à rendre de grands services aux travailleurs et qui mérite d'être encouragée. Le dépouillement méthodique des revues provinciales et des bulletins publiés par nos sociétés savantes des départements apparaît de plus en plus, au fur et à mesure que les années passent, comme un répertoire indispensable. Que de recherches laborieuses comporte, en un tel domaine, une documentation fragmentaire et que de temps perdu, en tentatives souvent vaines ! M. Duportet mettant en œuvre une formation technique très sérieuse, a recueilli la matière éparsée des études locales dans les mémoires, bulletins, revues, annuaires, comptes rendus de congrès, etc. Il l'a ordonnée, classée, échantillonnée, si j'ose dire,

1. *Topobibliographie de la France : Allier (Bulletins et Revues)*, par Maurice Duportet avec le concours d'Henri Fougerol, Jean Jousain du Rieu, René Vallet.